

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGÀ

ORDONNANCES SOUVERAINES
Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGÀ



D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

ANNONCE N° 18
O-2018/04-06

**Portant sur l'adresse du siège du Bureau de Coopération
de la Chancellerie de la Principauté de Sebörga
au Bénin**

En vertu de l'article 117 de la Constitution,

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Sebörga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : l'adresse du siège du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Sebörga au Bénin est à compter de ce jour :

**C/274 Gbédokpo – 03BP1862
COTONOU**

Signée le 25 avril 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 19

O-2018/04-07

Portant sur la nomination de Monsieur Ayi AMAH aux fonctions de Responsable du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Seborga au Bénin

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

La nomination de **Monsieur Ayi AMAH**, de nationalité béninoise, né le 7 mai 1976 à Cotonou au Bénin, aux fonctions de **Responsable du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Seborga au Bénin**.

Monsieur Ayi AMAH dépend directement de la Chancellerie. Il œuvrera au rayonnement de la Principauté de Seborga au Bénin et veillera au développement des relations à long terme entre les deux États.

Signée le 25 avril 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 20

O-2018/04-08

**Portant sur l'adresse du siège du Bureau de Coopération
de la Chancellerie de la Principauté de Seborga
en Guinée**

En vertu de l'article 117 de la Constitution,

Nous, **Nicolas 1er** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : l'adresse du siège du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en Guinée est à compter de ce jour :

**Hafia 1, Dixinne
CONAKRY**

Signée le 27 avril 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 21

O-2018/04-09

**Portant sur la nomination de Monsieur Mohamed André CAMARA
aux fonctions de Responsable du Bureau de Coopération
de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en Guinée**

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

La nomination de **Monsieur Mohamed André CAMARA**, de nationalité guinéenne, né le 11 décembre 1990 à Conakry en Guinée, aux fonctions de **Responsable du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en Guinée**.

Monsieur Mohamed André CAMARA dépend directement de la Chancellerie. Il œuvrera au rayonnement de la Principauté de Seborga en Guinée et veillera au développement des relations à long terme entre les deux États.

Signée le 27 avril 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 22

O-2018/05-01

Portant sur l'adresse du siège du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en Angola

En vertu de l'article 117 de la Constitution,

Nous, **Nicolas 1er** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : l'adresse du siège du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en Angola est à compter de ce jour :

**Rua 233, Casa N° 208 / Zone 12, Golf 1,
Bairro Neves Bendinha, Kilamba xiayi, Luanda – ANGOLA**

Signée le 1^{er} mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 23

O-2018/05-02

Portant sur la nomination de Monsieur José Lema MASAKIDI aux fonctions de Responsable du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en Angola

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

La nomination de **Monsieur José Lema MASAKIDI**, de nationalité angolaise, né le 3 Août 1958 à Damba en Angola, aux fonctions de **Responsable du Bureau de Coopération de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en Angola**.

Monsieur José Lema MASAKIDI dépend directement de la Chancellerie. Il œuvrera au rayonnement de la Principauté de Seborga en Angola et veillera au développement des relations à long terme entre les deux États.

L'ordonnance n° O-2016/10-02 du 10 octobre 2016 nommant Monsieur José Lema MASAKIDI au poste de Consul Honoraire en Angola est abrogée.

Signée le 1^{er} mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 24

O-2018/05-03

**Portant sur l'adresse du siège du Bureau de Représentation
de la Chancellerie de la Principauté de Seborga
en France**

En vertu de l'article 117 de la Constitution,

Nous, **Nicolas 1er** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : l'adresse du siège du Bureau de Représentation de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en France est à compter de ce jour :

**Château Poudaspes,
Route de Saint-Maximin
83170 Rougiers – FRANCE**

Signée le 2 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 25

O-2018/05-04

Portant sur la nomination de Monsieur Claude TESSIER aux fonctions de Responsable du Bureau de Représentation de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en France

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

La nomination de **Monsieur Claude TESSIER**, de nationalité française, né le 30 mai 1966 à Ruffigné en France, aux fonctions de **Responsable du Bureau de Représentation de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en France**.

Monsieur Claude TESSIER dépend directement de la Chancellerie. Il œuvrera au rayonnement de la Principauté de Seborga en France et veillera au développement des relations à long terme entre les deux États.

Signée le 2 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 26
O-2018/05-05

Portant sur

**le transfert du bureau annexe de la Chancellerie,
des serveurs de l'Administration et du service communication**

En vertu des articles 117 et 35-1 de la Constitution ;
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

Afin d'œuvrer au rayonnement de la Principauté de Seborga en France et veiller au développement de relations à long terme entre les deux États,

ORDONNONS

Article 1 : Le transfert du bureau annexe de la Chancellerie, des serveurs informatiques de l'Administration et du service communication :

4 Chemin sous le bois
14813 VILLERVILLE - FRANCE

Article 2 : L'ordonnance n° O-2017/10-06 du 30 octobre 2017 est abrogée.

Signée le 2 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 27

O-2018/05-06

Portant sur

La renomination du Département du Travail

En vertu des articles 117 et 35-1 de la Constitution ;
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article premier : La renomination du Département du Travail qui devient le Département du Travail, de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dont Monsieur Jean-Pascal DESCOMPS à la charge.

Article 3 : L'ordonnance n° O-2017/08-01 du 1^{er} août 2017 nommant Madame Carole ROCHEFORT, Conseiller du Département de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur est abrogée.

Signée le 2 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 28

O-2018/05-07

Portant sur le droit d'exploitation d'une œuvre créée par un agent de l'État

En vertu de l'article 117 de la Constitution,

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Dans la mesure strictement nécessaire à l'accomplissement d'une mission, le droit d'exploitation d'une œuvre créée ou qui a été créée par un agent de l'État dans l'exercice de ses fonctions ou d'après les instructions reçues devient, dès sa création :

- propriété de l'État : toute œuvre graphique et photographique comportant le symbole du copyright © ;
- du domaine public : toute autre œuvre.

Signée le 4 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 29

O-2018/05-08

Portant sur l'octroi de la nationalité seborgienne à

Madame LABDIEDO Mirielle

En vertu de l'article 117 de la Constitution,
Vu le Décret Princier du 22 février 2016 portant sur l'octroi de la nationalité seborgienne,
Vu le Code Civil Seborgien et notamment son article 8,

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

L'octroi de la nationalité seborgienne à :

- **Madame LABDIEDO Mirielle**, né le 6 novembre 1994 à LOME au Togo ;

pour services exceptionnels rendus à la Principauté de Seborga.

Signée le 9 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 30

O-2018/05-09

Portant sur l'octroi de la nationalité seborgienne à

Madame AGBALA Iham

En vertu de l'article 117 de la Constitution,

Vu le Décret Princier du 22 février 2016 portant sur l'octroi de la nationalité seborgienne,

Vu le Code Civil Seborgien et notamment son article 8,

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

L'octroi de la nationalité seborgienne à :

- **Madame AGBALA Iham**, né le 25 mars 1972 à LOME au Togo ;

pour services exceptionnels rendus à la Principauté de Seborga.

Signée le 11 mai 2018 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 31

O-2018/05-10

Portant sur

**la nomination de Madame BORDET Marie
au poste d'Ambassadrice de la francophonie
de la Principauté de Seborga**

En vertu des articles 117 et 35-1 de la Constitution ;

Considérant l'attachement de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er} au soutien et au développement de la francophonie ;

Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1^{er},

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

Article 1 : La nomination de Madame BORDET Marie, Mirella, Rosi, de nationalité française, née le 6 juin 1968 à Beau Bassin – Plaine Wilhems à MAURICE, au poste d'Ambassadrice de la francophonie de la Principauté de Seborga.

Article 2 : Madame BORDET dépend directement de la Chancellerie.

Signée le 16 mai 2018 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}